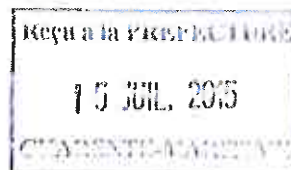


ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES
Arrêté conjoint n° 15-1086 du 19/05/2015 des préfets de Charente
Maritime et de Charente

DÉPARTEMENTS DE CHARENTE MARITIME (17)
ET CHARENTE (16)

COMMUNES DE LE SEURE (17)
ET MESNAC (16)



ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA
DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ET
ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE
concernant:

Réhabilitation de l'antenne des Charentes
Autorisation de construire et d'exploiter la
déviation de l'artère Gaz DN 150
entre Mesnac (16) et Le Seure (17)

RAPPORT D'ENQUÊTE DUP

Commissaire enquêteur : Monsieur Dominique BICHON
Décision du président du tribunal administratif de Poitiers
n° E 15000051/86 du 20 mars 2015

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

- I GENÈSE DU PROJET
- II ÉLABORATION DU PROJET
- III L'ARRÊTÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LE PROJET

- IV DONNÉES PRÉLIMINAIRES
- V PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR DU PROJET
- VI COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE
- VII ANALYSE DU PROJET
 - VII-1 But du projet
 - VII-2 Les principes du projet

L'ENQUÊTE

- VIII BUT DE L'ENQUÊTE
- IX MISE EN PLACE ET DÉROULEMENT
- X LES OBSERVATIONS
- XI LETTRE AU PETITIONNAIRE
- XII LA RÉPONSE DU PETITIONNAIRE

LES ANNEXES

PRÉAMBULE

I GENÈSE DU PROJET

Dans le cadre de la surveillance permanente et de l'entretien régulier du réseau de distribution du gaz, l'entreprise GRTgaz a identifié un désordre sur un tronçon de canalisation. Celui-ci se situe à cheval sur les communes de Mesnac en Charente, et Le Seure en Charente Maritime.

Le défaut se situe au niveau de la traversée de 2 ruisseaux où la canalisation est insuffisamment enfouie, ce qui peut présenter un danger. GRT Gaz a décidé de remplacer ce tronçon sur une longueur de 300 m environ, par une nouvelle canalisation parallèle à l'existante.

Ce projet élargit la surface de servitude pour une trentaine de parcelles. Les démarches menées par GRT Gaz ont permis de trouver un accord amiable avec la totalité des propriétaires concernés connus.

Pour 3 parcelles, malgré les recherches, il n'a pas été possible de retrouver les propriétaires ou ayant-droits. Afin de réaliser ce projet et donc d'imposer la servitude sur ces propriétés « sans maître » il est nécessaire d'obtenir la déclaration d'utilité publique de l'autorité préfectorale.

C'est l'objet de cette présente enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire.

II ÉLABORATION DU DOSSIER

Le dossier d'enquête DUP présenté au public a été réalisé par les services de GRT Gaz.

III L'ARRÊTÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE

- Par décision E15000051/86 du 19/05/2015 la présidente du tribunal administratif de Poitiers me désigne comme commissaire enquêteur titulaire. Mr NADAUD est désigné suppléant.(cf annexe 1)

- Par arrêté préfectoral conjoint n°15-1086 du 19/05/2015 Mme la préfète de Charente Maritime et Mr le préfet Charente arrêtent les modalités de l'enquête publique qui se déroulera du mardi 26 mai 2015 au jeudi 11 juin 2015 à parts égales dans les mairies de Mesnac (16) et de Le Seure (17) (cf annexe 2).

- Le commissaire enquêteur recevra en mairie aux dates et heures arrêtées d'un commun accord comme suit :
 - Le Seure le mardi 26 mai 2015 de 9h à 12h,
 - Mesnac le mercredi 27 mai 2015 de 14h à 17h,

- Le Seure le lundi 01 juin 2015 de 9h à 12 h,
- Mesnac le lundi 01 juin 2015 de 14 h à 17 h,
- Mesnac le mercredi 10 juin 2015 de 14 h à 17 h,
- Le Seure le jeudi 11 juin 2015 de 9 h à 12 h.

➤ La publicité de l'enquête est prévue à 2 niveaux :

- par les services des préfectures, par insertion de l'avis d'enquête dans 2 journaux locaux diffusés dans les départements: 8 jours au moins avant le début de l'enquête avec rappel dans les 8 premiers jours de celle ci : Sud Ouest et L'Angérien libre pour le département de Charente Maritime, et Sud Ouest et La Charente Libre pour le département de Charente.

- par les mairies de Le Seure et de Mesnac, par affichage de l'avis d'enquêtes aux emplacements réservés pour les communications officielles, 8 jours au moins avant le début de l'enquête et maintenu pendant toute la durée de celle ci.

- pour la partie parcellaire, par les services de GRT Gaz, par envoi des notifications individuelles en recommandé avec accusé de réception à la mairie de Mesnac, seule concernée par les parcelles « sans maître », afin d'affichage.

LE PROJET

IV DONNÉES PRÉLIMINAIRES

- LE PÉTITIONNAIRE :
GRT gaz 92277 BOIS COLOMBE CEDEX
représenté par :
GRT gaz – Région Centre Atlantique
44818 SAINT HERBLAIN CEDEX
représenté par :
Mme Marilyne BOIDRON
ZI du Rabion – 35 rue de la Brigade RAC
16021 ANGOULEME CEDEX

- LE RÉDACTEUR DU DOSSIER DE DUP :
GRT gaz – RCA
10 rue Emile Cormerais BP 70252
44818 SAINT HERBLAIN CEDEX

- LES COMMUNES CONCERNEES :
Commune de Le Seure pour le département de Charente Maritime,
Commune de Mesnac pour le département de Charente.

LOCALISATION DU PROJET :

Le projet de canalisation longue d'environ 300 m se situe à cheval sur les communes de Mesnac (16) et Le Seure (17) à la limite Est de la Charente Maritime.

V PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR DU PROJET

Les communes de Mesnac et Le Seure sont 2 petites communes comptant respectivement environ 450 à 250 habitants. Au plan économique leur activité repose essentiellement sur l'agriculture et principalement sur la viticulture dont le produit sert à la fabrication du cognac. Le secteur comporte de nombreuses distilleries et l'énergie nécessaire à la distillation est principalement le gaz. Ces 2 communes sont sillonnées par la rivière L'Antenne et ses affluents : Le Canal et le ruisseau de Chez Roux, qui sont tous les 2 concernés par le projet. Le secteur du projet se situe en zone Natura 2000, dans une ZNIEFF de type 1 et dans un environnement de zone humide impraticable en hiver. Mis à part 2 petites parcelles cultivées, la zone est constituée de peupleraies dont le sous bois n'est pas entretenu et est impénétrable.

L'urbanisme de la commune de Mesnac est défini par une carte communale et le secteur du projet est en zone inconstructible.

La commune de Le Seure ne dispose d'aucun document d'urbanisme.

VI COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE

Le dossier soumis à l'enquête publique pour la partie DUP se compose comme suit:

- Pièce n° 1 : Identification du pétitionnaire (pages 1 à 8)
- Pièce n° 2 : Mémoire exposant les capacités techniques, économiques et financières du pétitionnaire (pages 1 à 59).
- Pièce n° 3 : Résumé non technique de l'ensemble du dossier (pages 1 à 6).
- Pièce n° 4 : Rapport sur les caractéristiques techniques et économiques de l'ouvrage de transport prévu (pages 1 à 11).
- Pièce n° 5 : Carte générale du tracé – liste des emprunts du domaine public (pages 1 à 4).
- Pièce n° 6 : Évaluation environnementale (pages n° 1 à 89).
- Pièce n° 7 : Étude de danger (pages 1 à 43).
- Pièce n° 8 : Annexes foncières sur les servitudes et acquisitions (pages 1 à 5).
- Pièce n° 9 : Textes régissant l'enquête publique et insertion dans la procédure (pages 1 à 4).
- Pièce n° 10 : Registre d'observations pour la DUP établi par la préfecture, ouvert et paraphé par le commissaire enquêteur (pages 1 à 21).
- L'arrêté d'enquête publique conjoint des préfets de Charente et Charente Maritime n° 15-1086 du 19 mai 2015.

VII ANALYSE DU PROJET

➤ VII-1 BUT DU PROJET

Le projet a pour but le remplacement partiel d'une canalisation enterrée d'adduction de gaz qui présente des insuffisances en matière de sécurité au niveau de la traversée de 2 ruisseaux.

➤ VII-2 LA CONSISTANCE DU PROJET

Le projet consiste à remplacer un tronçon de canalisation enterrée d'adduction de gaz sur environ 300 m par une nouvelle canalisation qui sera posée à quelques mètres en parallèle de l'ancienne.

Ce remplacement est justifié par le fait que la canalisation actuelle est

insuffisamment enfouie à la traversée des 2 cours d'eau (le ruisseau de Chez Rioux et Le Canal), ce qui peut constituer un risque d'accélération de la corrosion ou de détérioration par choc.

Afin de ne créer aucun dégât dans ce site classé Natura 2000 et en ZNIEFF de type 1, GRTgaz a choisi l'option technique d'effectuer un forage horizontal plutôt que de procéder par tranchée ouverte. Seuls quelques aménagements mineurs d'excavation seront nécessaires à chaque extrémité pour installer le matériel et réaliser les raccordements sur la canalisation existante.

Posée à quelques mètres de la canalisation existante, cette nouvelle canalisation a pour effet d'augmenter la largeur de la servitude actuelle qui a été établie dans les années 1960 lors de la pose de la canalisation actuelle et dont GRTgaz possède toutes les archives.

La totalité des propriétaires actuels des terrains impactés a été identifiée sauf les propriétaires de 3 parcelles qui n'ont pu être retrouvés malgré les recherches entreprises. Pour ces parcelles les propriétaires de l'époque de la construction de la canalisation actuelle sont connus à travers les archives de GRTgaz, mais ils ne sont plus de ce monde, et leur succession si elle a été réalisée n'a laissé aucune trace.

S'agissant d'une zone humide difficilement accessible en période hivernale, GRTgaz prévoit de réaliser les travaux en période favorable.

La canalisation défectueuse ne sera pas retirée, elle sera laissée en place et neutralisée, ce qui évite l'ouverture d'une tranchée.

L'ENQUÊTE

VIII BUT DE L'ENQUETE

Le but de cette enquête est d'émettre un avis sur l'utilité publique d'accroître la servitude de sol et sous sol pour la pose de cette nouvelle canalisation et d'autoriser GRTgaz à la construire et à l'exploiter. Cette utilité publique est à apprécier au regard des contraintes imposées aux propriétaires des parcelles concernées. Ces propriétaires sont au nombre de 3 et sont inconnus depuis des décennies. Tous les autres propriétaires concernés n'entrent pas dans la notion d'utilité publique puisqu'ils ont déjà donné leur accord amiable à GRTgaz, estimant par cet acte que les dédommagements proposés sont suffisants et honnêtes.

IX MISE EN PLACE ET DÉROULEMENT

IX-1 MISE EN PLACE

- Désigné commissaire enquêteur par décision du TA n° E15000051/86 du 19/03/2015 (cf annexe 1).
- L'arrêté conjoint n° 15-1086 du 19 mai 2015 des préfets de Charente Maritime et de Charente définit les modalités de l'enquête (cf annexe 2).
- Le 19/05/2015 j'ai provoqué une réunion de présentation du projet, sur site, à laquelle participaient monsieur Poulenard chef de projet à GRTgaz Angoulême.
 - A cette occasion j'ai également constaté la réalité de l'affichage mis en place sur le panneau d'affichage officiel de chaque mairie.
 - J'ai vérifié la pérennité de ces affichages lors de chaque déplacement pour les permanences.
- La publicité de l'enquête diligentée par les services des préfectures a donné lieu à parutions, de l'avis d'enquête (cf annexes 3 et 4):
 - pour la Charente Maritime
 - dans le journal Sud Ouest le 15/05/2015 et le 29/05/2015,
 - dans le journal l'Angérien libre le 22/05/2015 et le 29/05/2015.
 - pour la Charente
 - dans le journal Sud Ouest le 15/05/2015 et le 29/05/2015,
 - dans le journal La Charente libre le 15/05/2015 et le 29/05/2015.

IX-2 DEROULEMENT

- J'ai coté et paraphé la totalité des pages de chaque dossier à l'ouverture de l'enquête.
- J'ai paraphé les registres d'observations de la DUP fournis et cotés par les préfectures.

- Je me suis assuré auprès du maître d'ouvrage de l'envoi, pour les propriétaires inconnus des notifications individuelles du dépôt de dossier en mairie de Mesnac (sous pli recommandé avec accusé de réception) et de l'affichage immédiat de celles ci comme l'atteste le certificat d'affichage du maire de Mesnac.(cf annexe 6 et 8 du rapport d'enquête parcellaire)
Je me suis également assuré du retour de l' accusé de réception.
- J'ai assuré les permanences en mairies aux dates et heures fixées par l'arrêté d'enquête.
Aucun incident n'est à signaler.
Les mairies a mis à ma disposition tous les moyens nécessaires pour travailler dans de bonnes conditions.
- Le 11 juin 2015 à 18 h j'ai clos le registre d'observations de l'enquête DUP pour Le Seure et le 12 juin 2015 je me suis déplacé à Mesnac pour récupérer les registres d'observations déposés dans cette commune et j'ai clos le registre DUP. Le registre d'enquête parcellaire a été ouvert et clos par le maire de Mesnac comme prévu par l'arrêté d'enquête (cf originaux en pj).
- Le 12 juin 2015 le maire de Mesnac m'a remis les certificats d'affichage de l'avis d'enquête publique DUP (cf annexe 6) ainsi que le certificat d'affichage des notifications de dépôt de dossier concernant les propriétaires inconnus (cf annexe rapport d'enquête parcellaire),

X LES OBSERVATIONS

Cette enquête n'a fait l'objet d'aucune observation écrite ni pour la partie DUP, ni pour la partie parcellaire.

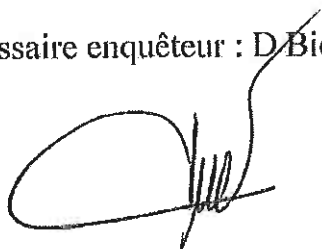
XI LETTRE AU PETITIONNAIRE

Le 15 juin 2015 j'ai adressé au pétitionnaire une lettre faisant le bilan de l'enquête. N'ayant aucune observation du public à lui opposer et n'ayant pas de question particulière à poser pour la partie DUP, cette lettre ne concerne que la partie parcellaire. (voir ce document dans le rapport d'enquête parcellaire).

XII REPONSE DU PETITIONNAIRE

Le 27/06/2015 j'ai reçu la réponse du pétitionnaire (voir ce document dans le rapport d'enquête parcellaire).

Le commissaire enquêteur : D Bichon



LES ANNEXES

- Annexe 1 Décision du tribunal administratif désignant le commissaire enquêteur.
- Annexe 2 Arrêté préfectoral conjoint prescrivant l'enquête publique.
- Annexe 3 Copies des publicités de l'enquête, diligentées par la préfecture de Charente Maritime.
- Annexe 4 Copie des publicités de l'enquête, diligentées par la préfecture de Charente.
- Annexe 5 Copie de l'avis d'enquête affiché dans les mairies de Mesnac et Le Seure
- Annexe 6 Certificat d'affichage du maire de Mesnac.
- Annexe 7 Certificat d'affichage du maire de Le Seure.

ANNEXE 1

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

19/03/2015

N° E15000051 /86

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

Vu enregistrée le 09/03/15, la lettre par laquelle la Préfète de la Charente-Maritime demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique ayant pour objet :

- la déclaration d'utilité publique en vue de construire et d'exploiter des canalisations de transport de gaz naturel sur l'artère des Charentes sur le territoire des communes de MESNAC (16) et LE SEURE (17)
- l'enquête parcellaire ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son article 139 ;

Vu le code de l'expropriation, et notamment son article L 11-1 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Dominique BICHON, demeurant 83 cours Paul Doumer à SAINTES (17100), est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Michel NADAUD, demeurant Le Coteau de Beauregard, 36 route de Bourgogne à CHERAC (17610), est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : La société GRTgaz versera dans le délai de 15 jours, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 1 000,00 euros.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à la Préfète de la Charente-Maritime, à Monsieur Dominique BICHON, à Monsieur Michel NADAUD, à Monsieur le directeur général de la société GRTgaz et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Poitiers, le 19/03/2015

Le Président,



N. Massias

Nathalie MASSIAS

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recourée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.



ANNEXE 2

| | |
|-----------------------|--------------------------------|
| PRÉFET DE LA CHARENTE | PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME |
|-----------------------|--------------------------------|

ARRÊTÉ N° 15.1086

Portant ouverture d'enquêtes publiques préalable à :

- l'autorisation de construire et d'exploiter la déviation de l'artère des Charentes DN 150, à Mesnac(16) et Le Seure (17)
- la déclaration d'utilité publique des travaux de construction et d'exploitation de la déviation
- et parcellaire en vue de gréver de servitudes légales les terrains nécessaires à la réalisation du projet

| | |
|--|---|
| Le Préfet de la Charente Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite | La Préfète de la Charente-Maritime Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite |
|--|---|

VU le code de l'énergie, notamment l'article L431-1

VU le code de l'environnement et notamment les articles R555-4 et suivants,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique notamment ses articles L110-1, L121-1 à L121-5, et L 131-1, R 131-1 à R 131-14,

Vu la demande de GTR Gaz, en date du 30 décembre 2014 sollicitant la déclaration d'utilité publique concernant les travaux de construction et d'exploitation de la déviation de l'artère des Charentes DN 150 à Mesnac (16) et Le Seure (17) ;

Vu le dossier produit; contenant notamment le dossier D.U.P et d'enquête parcellaire

Vu le rapport de recevabilité établi par la DREAL Poitou-Charentes, en date du 9 février 2015 ;

Vu la décision de la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers, en date du 20 mars 2015, portant désignation du commissaire enquêteur ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Charente et du secrétaire général de la préfecture de Charente-Maritime ;

ARRÊTENT

Article 1 : Il sera procédé du mardi 26 mai au jeudi 11 juin 2015 inclus à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique concernant les travaux de construction et d'exploitation de canalisation de gaz de la déviation de l'artère des Charentes DN 150 à Mesnac (16) et Le Seure (17), sur les communes de Mesnac et Le Seure, et à une enquête parcellaire préalable à l'institution de servitudes légales sur la commune de Mesnac.

Article 7 :

Dispositions propres à l'enquête parcellaire en vue de délimiter les terrains à gréver de servitudes légales : Notification individuelle de dépôt du dossier en mairie de Mesnac et de l'arrêté d'ouverture d'enquête sera faite par GRT GAZ, sous pli recommandé avec avis de réception. Cette notification sera faite aux intéressés lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics. En cas de domicile inconnu, la notification est faite, le cas échéant, aux locataires, preneurs à bail rural, et affichée en mairie.

Article 8 : A l'expiration du délai prévu à l'article 1 ci-dessus, les registres d'enquête seront clos et signés par les maires et transmis dans les vingt-quatre heures, avec l'ensemble des dossiers au commissaire enquêteur.

Article 9 : Le commissaire enquêteur examinera les observations recueillies et entendra toute personne qu'il lui paraît utile de consulter ainsi que l'expropriant, s'il en fait la demande.

Il rédigera un rapport énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération projetée et transmettra le dossier et les registres assortis du rapport énonçant ses conclusions à la Préfète de la Charente-Maritime dans un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête.

Article 10 : A la clôture de l'enquête et pendant un an, copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées dans les Préfectures de la Charente et de la Charente-Maritime, et en mairies de Mesnac et le Seure où elles pourront être consultées aux jours et heures d'ouverture au public. Copie des conclusions pourra être obtenue sur simple demande adressée à la préfète de la Charente-Maritime.

Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de la Charente sera sollicité sur l'institution des servitudes légales et émettra un avis.

Article 11 : Le secrétaire général de la préfecture de la Charente, le secrétaire général de la préfecture de Charente-Maritime, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes, le directeur de GTRgaz, les maires des communes de Mesnac et Le Seure et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une copie leur sera adressée ainsi qu'au porteur du projet et à la Sous-Préfète de Saintes et au Sous-Préfet de Cognac.

Fait à Angoulême, le 19 MAI 2015
Le Préfet de la Charente,



Salvador PÉREZ

Fait à La Rochelle, le 19 MAI 2015
La Préfète de la Charente-Maritime,



Béatrice ABOLLIVIER

...omise à l'approbation du conseil municipal

...urte une évaluation environnementale.

...u-de-Beauregard, 36, route de Bourgogne à Chârea
...du Tribunal administratif de Poitiers comme
...RPINSKI, demeurant 6, rue de Charoé à
...é de commissaire enquêteur suppléant par
...raité de Poitiers.

Saint-Ouen-la-Thène (2, rue Principale, 17490
...au vendredi 12 juin 2015, aux jours et heures
...le mardi et de 13 h 30 à 16 h 30 le vendredi.
...mairie de Saint-Ouen-la-Thène :
...30, le vendredi 29 mai 2015 de 14 h 30 à 17 h 30,
...7 h 30.

...es frais, obtenir communication du dossier
...compétente dès la publication de l'arrêté
...de de l'enquête, les observations sur l'élaboration
...consignées sur un registre d'enquête déposé en
... également être adressées au commissaire
...enquête publique au par voie électronique
...hène (saint.ouen.la.thene@wanadoo.fr).
...peuvent être demandées à M. le Maire de Saint-
...iter le rapport et les conclusions du commissaire
...ne aux jours et heures habituels d'ouverture,
...réception en mairie de Saint-Ouen-la-Thène.
...fait à Saint-Ouen-la-Thène le 16 avril 2015.
...Le maire, Guy BRUNET.

organique dégageant des poussières inflammables, situés fermant portuaire de chel de
Baie, 17000 La Rochelle.

Le dossier auquel sont annexés l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale,
sera déposé à la mairie de La Rochelle, où toute personne pourra en prendre
connaissance, sur place, pendant les heures d'ouverture au public et consignera
éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Coordonnées du responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être
demandées : Etablissements Soufflet et C^o, M. Olivier ERLER, responsable
environnement, quai Sarraill, à Nogent-sur-Seine (10400).

Heures d'ouverture au public de la mairie de La Rochelle (service urbanisme) : Du lundi
au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures.

Heures d'ouverture au public de la mairie de Laleu : Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à
12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures ; le samedi, de 9 heures à 12 heures.

En cette mairie, M. Pierre MELINAND, chargé des fonctions de commissaire-enquêteur,
en qualité d'urbaniste qualifié ou M. Didier RHEBAT, commissaire-enquêteur suppléant,
en qualité de retraité de l'armée de l'air, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir
ses observations :

A la mairie de La Rochelle, service urbanisme, 20, place de l'Arsenal, à La Rochelle :
lundi 1^{er} juin 2015, de 14 h à 17 heures ; mardi 30 juin 2015, de 9 h 30 à 12 h 30.

A la mairie annexe de Laleu, 21, rue de la Mue, à La Rochelle : mardi 9 juin 2015, de
14 h à 17 heures ; jeudi 18 juin 2015, de 14 h à 17 heures.

Les observations sur le projet soumis à enquête publique pourront être également
adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de La
Rochelle, service urbanisme, 20, place de l'Arsenal, à La Rochelle.
Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.
Ces observations pourront être également communiquées par voie électronique :
envir.pro17@charente-maritime.pref.gouv.fr

Ces messages devront être adressés à l'attention du commissaire-enquêteur désigné
pour mener l'enquête et indiquer l'objet de l'enquête. Ils seront communiqués au fur et
à mesure dès leur réception au commissaire-enquêteur.

L'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et le commu
niqué concernant cette enquête publique sont disponibles sur le site Internet de la préfe
cture de Charente-Maritime : <http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr>
Chemins d'accès : [http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr/publications/Consultation-
du-public](http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr/publications/Consultation-du-public)

L'affichage de cet avis est effectué, dans les lieux habituels, à la mairie de La Rochelle,
la mairie de Rivédoux-Plage, communes concernées par le rayon d'affichage (3 km), sur
les lieux prévus pour la réalisation du projet.

A l'issue de la préfecture, le préfet statuera, par un arrêté préfectoral, sur la demande
d'autorisation, soit par une autorisation accompagnée de prescriptions, soit par un refus.

Pendant une durée d'un an après la clôture de l'enquête publique, toute personne pourra
prendre connaissance en préfecture ou en mairie de La Rochelle, du mémoire en réponse
du demandeur et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

...roux Saignac-sur-Charente, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter par
de stockage d'accoules de bouche d'origine agricole, eaux de vie et liq
Le Logis du Penelas, lieu dit Les Champs du Rat, Saignac-sur-Charente (C
Celle activité est classée sous la rubrique n° 2255-1 de la nomenclature des
classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier auquel sont annexés l'étude d'impact et l'avis de l'autorité envirc
sera déposé à la mairie de Saignac-sur-Charente, où toute personne pourra
connaissance, sur place, pendant les heures d'ouverture au public et con
tuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

En cette mairie, M. Gérard PARVERY, chargé des fonctions de commissari
suppléé par M. Philippe BERTHET, commissaire-enquêteur suppléant, se
disposition du public, pour recevoir ses observations, les :

Lundi 11 mai 2015, de 14 h à 17 heures, à la mairie de Saignac-sur-Chare

Lundi 18 mai 2015, de 14 h à 17 heures, à la mairie de Saignac-sur-Charc

Mardi 26 mai 2015, de 14 h à 17 heures, à la mairie de Saignac-sur-Charc

Mercredi 3 juin 2015, de 14 h à 17 heures, à la mairie de Saignac-sur-Cha

Vendredi 12 juin 2015, de 14 h à 17 heures, à la mairie de Saignac-sur-Ch

Les observations sur le projet soumis à enquête publique pourront être égal
sées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : mairie de
Charente, 5, rue de la Mairie, 17800 Saignac-sur-Charente.

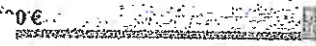
Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'en
Ces observations pourront être également communiquées par voie é
envir.pref17@charente-maritime.pref.gouv.fr

Le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et le commu
nant cette enquête publique sont disponibles sur le site Internet de la préfe
renté-Maritime : <http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr>

L'affichage de cet avis est effectué : dans les mairies de Saignac-sur-Cha
Pérignac (17800), Ars (16130), Gimoux (16130) et Mersins (16100), tar
rayon d'affichage de 2 kilomètres, impactées par les risques et incon
l'établissement peut être la source, sur les lieux prévus pour la réalisati
le site Internet de la préfecture de Charente-Maritime :
<http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr>

A l'issue de la procédure, le préfet statuera, par arrêté préfectoral, sur la di
torisation.

Pendant une durée d'un an après la clôture de l'enquête publique, toute par
prendre connaissance en préfecture ou en mairie de Saignac-sur-Charente
en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire-e



Mairie de Saint-Sauveur-d'Aunis
LA CONCURRENCE
Gué-d'Alléré, Saint-Sauveur-d'Aunis, du Centre des
20150512W_01
adaptée ouverte.
ndredi 5 juin 2015, à 10 heures.
eourses.fr : Le mardi 12 mai 2015.

DURE ADAPTÉE <A 90 000€

Mairie de Puilboreau
LE PUBLIC À CONCURRENCE
Marché de maîtrise d'œuvre
Construction de l'école maternelle
Puilboreau, 20, rue de la République, 17138
05 46 67 98 22. Courriel : dgs@mairie-puilboreau.fr
urises.fr
Structuration de l'école maternelle.
La procédure adaptée (articles 28 et 74 du Code
vraux : 185 000 euros HT.
sur dossier de compétences, références et moyens
examen, trois candidate au moins et cinq au plus
phase suivante. Il leur sera alors adressé le
ois minimum à cinq maximum) déposeront un
engagement, le CGAP, une proposition de forfait
mission et par cotraitant, une note méthodologique,
u règlement de la consultation. Une audition sera
o négociée.
leur technique de l'offre appréciée au regard de la
pour 50 %, prix pour 50 %.
consultation : Par téléchargement sur le profil
courriel, télécopie (05 46 67 98 22) ou courriel
ossiers de candidatures pour la première phase
ercredi 3 juin 2015, à 17 h 30, au plus tard.
RAUTUREAU, directeur général des services,
ie-puilboreau.fr
mai 2015.

0157920_A1.F

Préfecture de la Charente-Maritime
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
Communes de Mesnac (16) et Le Seure (17)
Autorisation de construire et d'exploiter la déviation
de l'artère des Charentes DN 150, à Mesnac et Le Seure
Déclaration d'utilité publique des travaux de construction
et d'exploitation de la déviation
Parcelle en vue de gréver de servitudes légales
les terrains nécessaires à la réalisation du projet
Il sera procédé du lundi 26 mai au jeudi 11 juin 2015 inclus à une enquête préalable à la
déclaration d'utilité publique concernant les travaux de construction et d'exploitation de
canalisation de gaz, de la déviation de l'artère des Charentes DN 150 à Mesnac (16) et
Le Seure (17), sur les communes de Mesnac et Le Seure, et à une enquête parcellaire
préalable à l'institution de servitudes légales sur la commune de Mesnac.
Toute information sur ce dossier pourra être obtenue auprès de GTRGaz, 35, rue de la
Brigade-Rac, BP 62120, 16021 Angoulême, tel. 05 45 24 24 77.
Durant toute l'enquête, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
sera déposé en mairies de : Le Seure, 18, place de la Mairie, 17770 Le Seure, où il pourra
être consulté du lundi au mardi, de 8 h 30 à 12 h 30 ; du jeudi au vendredi, de 8 h 30 à
12 h 30. Mesnac, Vignolles, 16370 Mesnac, où il pourra être consulté le lundi, de 10 h
à 12 heures et de 14 h à 18 heures ; le mercredi, de 13 h 30 à 18 heures ; le jeudi, de 10 h
à 12 heures ; le vendredi, de 10 h à 12 heures et de 13 h 30 à 18 heures.
Le dossier d'enquête parcellaire sera déposé dans la commune de Mesnac dans les
mêmes conditions.
Dans ces lieux, un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-
enquêteur sera tenu à la disposition du public qui pourra y inscrire ses observations.
Pour la commune de Mesnac, un registre supplémentaire sera déposé pour l'enquête
parcellaire préalable à l'institution des servitudes légales.
Les observations pourront également être adressées par écrit en mairie de Le Seure,
18, place de la Mairie, 17770 Le Seure, et de Mesnac, Vignolles, 16370 Mesnac, à
l'attention du commissaire-enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.
M. Dominique BICHON, officier du Génie de l'armée de terre en retraite, est désigné en
qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Michel NADAYO, retraité, ancien directeur
MSA de la Charente-Maritime, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.
Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Le Seure et
Mesnac aux jours et heures ci-dessous :
Le Seure : le mardi 26 mai 2015, de 9 h à 12 heures.
Le lundi 1^{er} juin 2015, de 9 h à 12 heures.
Le jeudi 11 juin 2015, de 9 h à 12 heures.
Mesnac : le mercredi 27 mai 2015, de 14 h à 17 heures.
Le lundi 1^{er} juin 2015, de 14 h à 17 heures.
Le mercredi 10 juin 2015, de 14 h à 17 heures.
Il remettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de
l'enquête.
Copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées dans

**UNE ANNÉE
AU POTAGER**
Philippe Vincent
**Mois
après mois,
le calendrier
du jardinier
amateur.**
années
au potager
ANNEXES

SUD OUEST 22/05/2015

013
ins abs
lier

06.09.75.31.88
CNG Auto Bayonne 06.09.75.31.88

BMW R 1200 GS 10 990 €



ADVENTURE Pack 1,2 et valises
ALU, 12/12/ 2009, 34.000 km, 11
CV/100 CV.

CNG Auto Bayonne 06.09.75.31.88

03.30.00.02.17
www.carabita.fr

Camping-car



CARAVANE STERCKEMAN 11 500 €
Modèle Romance série spéciale
2009, 3 pers., lit central, équipe-
ment complet, auvent + avancée
2m50 très peu servie. Visible Ca-
zaux Abis rue du Dr Orfila. Tél :
05.56.22.27.75 Particulier

LOCA-LOISIRS rachète tous types
de campings-cars ou dépôt vente
possible.
05.57.43.27.45
www.camping-car-33.com

très parfait état général, distribu-
tion faite ainsi que le CT qui est OK,
contact: btpbatiment@orange.fr,
disponible de suite pour visite et
essai. contact: btpbatiment@orange.fr, 0766560145 Particulier

MOBILHOME NC
Grand déstockage de fin de saison,
mobil homes à saisir, Visibles sur
Messanges (40) : SUN HOLLER 560,
780 2 ch, O'Hara 734 2 ch et 784
3 ch, Rapid Home 80 T1 2ch, dé-
gressif suivant quantité.

www.sudouest-an

Aut
sont su

Annonces légales et officielle

Préfecture de la Charente-Maritime

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Le site social est situé 16, avenue des Fours-à-Chaux, à Mesnac (16) en vertu de l'arrêté préfectoral n° 16-1069-DRCTE/BAE du 19 mai 2015 de l'étude de dangers, imposant des prescriptions de sécurité, a été autorisé à poursuivre l'exploitation d'une usine de chimie de produits de base des Fours-à-Chaux, à Mesnac.

Le site est consulté à la mairie de Marans ou à la préfecture de la Charente-Maritime, bureau des affaires environnementales.

IS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
Communes de Mesnac (16)
et Le Seure (17)

Construction et d'exploiter la déviation de la route nationale n° 150, à Mesnac (16) et Le Seure (17), et de réaliser les travaux de construction de la déviation.

Le projet est soumis à la réalisation de servitudes légales.

Judi 11 juin 2015 inclus à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique concernant les travaux de construction et d'exploitation de la déviation de la route nationale n° 150 à Mesnac (16) et Le Seure (17), et à une enquête parcellaire et cadastrale sur la commune de Mesnac.

Le dossier peut être obtenu auprès de GTRGaz, 35, rue de la République, 17100 Angoulême, tél. 05 45 24 24 77.

Le dossier est consultable à la déclaration d'utilité publique de 17h00 à 19h00, le mardi, de 8h30 à 12h30.

Le dossier est consultable à la commune de Mesnac, de 10h à 12h et de 13h30 à 18 heures ; le jeudi, de 10h à 12 heures et de 13h30 à 18 heures.

Le dossier sera déposé dans la commune de Mesnac dans les délais non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur et le public qui pourra y inscrire ses observations. Le registre supplémentaire sera déposé pour l'enquête de servitudes légales.

Le dossier sera adressé par écrit en mairie de Le Seure, de Mesnac, et de Mesnac, Vignolles, 16370 Mesnac, pour qu'il soit annexé au registre d'enquête.

Le commissaire-enquêteur, M. Michel NADAUD, retraité, ancien officier de l'armée de terre en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier sera à la disposition du public en mairie de Le Seure de 15h à 17h, le lundi 1er juin 2015, de 9h à 12h, de 14h à 17 heures ; le mardi 2 juin 2015, de 14h à 17 heures.

Les conclusions dans les 30 jours qui suivront la clôture

Nos communes investissent

MARCHÉS PUBLICS > À 90 000 €

Mairie d'Ars-en-Ré

APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
Procédure adaptée - Marché n° 2015-1

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie d'Ars-en-Ré, 13, rue du Havre, 17590 Ars-en-Ré, tél. 05 46 29 40 21, fax 05 46 29 46 30. Courriel : arsenre@mairie17.com

Objet du marché : Marché de maîtrise d'œuvre pour les voiries.

Montant annuel estimé des travaux de voirie : 450 000 euros HT.

Durée des prestations : Du 1er octobre 2015 au 31 décembre 2018.

Critères : Références professionnelles dans des travaux similaires. Coût de la prestation.

Type de procédure : Procédure adaptée, articles 26-II, 28 et 74-II du Code des marchés publics.

Modalités essentielles de financement et de paiement : Financement sur fonds propres de la collectivité. Paiement des factures à 30 jours par mandat administratif.

Renseignements administratifs. Retrait des dossiers : M. PAPOT, mairie d'Ars-en-Ré, tél. 05 46 29 40 21, fax 05 46 29 46 30. Mail : secretaire.arsenre@mairie17.com

Date limite de réception des offres : Mardi 20 juin 2015, à 12 heures.

Date d'envoi à la publication : Le 22 mai 2015.

Le maire, J. L. Olivier.

MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE < À 90 000 €

Préfet de la Charente-Maritime

APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
Réfection cour intérieure
du 36, rue Réaumur, à La Rochelle

Marché à procédure adaptée : < à 90 000 euros.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Etat, ministère de l'Intérieur, préfecture de la Charente-Maritime, 38, rue Réaumur, 17017 La Rochelle Cedex.

Objet du marché : Réfection cour intérieure du 36, rue Réaumur, à La Rochelle.

Type de procédure : Adaptée. Remise des offres par voie dématérialisée non admise.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères suivants : prix des prestations (40 %), mémoire technique (40 %), moyens mobilisés pour répondre au planning (20 %).

Capacités professionnelles et techniques :
Professionnelles : certificats de qualifications professionnelles.
Techniques : effectif, moyens mis en œuvre pour répondre aux délais.

Début des travaux : Début septembre 2015.

Financement : Etat, ministère de l'Intérieur.

Date limite de réception des offres : Le 25 juin 2015, à 12 heures.

Renseignements d'ordre technique : M. Alain LE DÉAUT, 2, rue de la Monnaie, 17000 La Rochelle, tél. 05 46 27 45 71. Courriel : alain.le-deaut@charente-maritime.gouv.fr

Obtention des documents : Direction des ressources humaines et des moyens, Bureau du budget et des moyens, 38, rue Réaumur, 17017 La Rochelle Cedex. M. Alain LE DÉAUT, tél. 05 46 27 45 71 / alain.le-deaut@charente-maritime.gouv.fr

M. Serge POIRIER, tél. 05 46 27 46 70 / serge-poirier@charente-maritime.gouv.fr

Envoi des documents : Direction des Directions des ressources humaines et des moyens, Bureau du budget et des moyens, 38, rue Réaumur, 17017 La Rochelle Cedex.

Date d'envoi à la publication : Le 27 mai 2015.

Autres annonces légales

AUTRES ANNONCES LÉGALES

Département de Charente-Maritime
Chambre de commerce et d'Industrie de La

CONCESSION

À la Chambre de commerce et d'industrie de La Rochelle, au port de pêche de Chef de Baie Avenant n° 3 au cahier des charges de la concession du 2 août 1994

Entre les soussignés, le Département de la Charente-Maritime, représenté par le Conseil général en exercice, M. Dominique BUSSEAU, en application de l'arrêté préfectoral du 31 mars 2011 portant élection du président du Conseil général et de la délibération n° 2016-02-62 de la commission permanente de l'assemblée départementale du 31 mars 2011, et M. Jean-Pierre TALLIEU, vice-président en application d'une délégation de signature qui lui a été donnée par le Conseil général le 31 mars 2011, et la Chambre de commerce et d'industrie de La Rochelle, représentée par son président, M. Robert BUTEL, habilité par la délibération du 13 février 2015,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Le présent avenant a pour objet d'apporter les modifications nécessaires à l'arrêté ministériel du 2 août 1994 portant concession d'outillage portuaire au port d'Etat de La Rochelle (La Pallice et Chef de Baie) modifié par l'arrêté ministériel du 15 juillet 2002 et n° 2 du 2 septembre 2009, compte tenu de : l'intérêt d'activités compatibles avec la pêche susceptibles d'être accueillies sur le port de La Rochelle ; la nécessité de réaliser des équipements concédés afin d'intégrer les installations de distribution d'eau sur le plan d'eau et actuellement non concédées.

Article 1

L'article 2 alinéa 2 est complété par les dispositions suivantes : « dans le cadre de la recherche de l'équilibre économique, développer, dans le respect de l'article 6 du présent contrat (plan de développement) toutes activités compatibles avec la pêche et toutes activités compatibles avec l'activité principale du port de La Rochelle afin de le valoriser, par exemple en matière de tourisme équestre ». L'arrêté ministériel de l'article 2.2 est complété par : « Des installations de carburant (y compris les pompes de distribution situées sur l'axe n° 11 et le ponton flottant n° 12). »

La cinquième énumération de l'article 2.2 est complétée comme suit : « générale, tous équipements et bâtiments créés ou à créer dans le cadre de tout autre activité compatible avec l'activité principale du port de La Rochelle (notamment l'implantation d'un port à sec pour la plaisance) ».

Article 2

Le deuxième alinéa de l'article 16 paragraphe 4.1 « généralités » est complété par : « notamment l'implantation d'un port à sec pour la plaisance. »

Les paragraphes 4.2 et 4.3. restent inchangés.

Article 3

La première phrase du deuxième alinéa de l'article 17 A « Terres » est complétée comme suit : « Les terrains ne peuvent être attribués qu'à des personnes physiques ou morales compatibles avec l'activité principale du port et la vocation domaniale ». Les autres dispositions du cahier des charges modifié par avenants n° 1 et n° 2 du 2 septembre 2009 demeurent inchangées.

La Roche
Le président
Pour le président
Le vice-président du Conseil général, J
Le président de la Chambre de commerce et d'Industrie

SUD OUEST 29/05/2015 ANNEXE 3

ANNEXE 3 Annonces légales

ANGÉROIS. LIBRE
22/05/2015

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

COMMUNES DE MESNAC (16) et LE SEURE (17)

- Autorisation de construire et d'exploiter la déviation de l'artère des Charentes DN 150, à Mesnac (16) et Le Seure (17)

- Déclaration d'utilité publique des travaux de construction et d'exploitation de la déviation

- Parcellaire en vue de gréver de servitudes légales les terrains nécessaires à la réalisation du projet.

Il sera procédé du lundi 26 mai au jeudi 11 juin 2015 inclus à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique concernant les travaux de construction et d'exploitation de la déviation de l'artère des Charentes DN 150 à Mesnac (16) et Le Seure (17), sur les communes de Mesnac et Le Seure, et à une enquête parcellaire préalable à l'institution de servitudes légales sur la commune de Mesnac.

Toute information sur ce dossier pourra être obtenue auprès de GTRGaz, 35 rue de la Brigade Rac, BP 62120, 16021 Angoulême, tél. 05 45 24 24 77.

Durant toute l'enquête, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sera déposé en mairies de :

- LE SEURE, 18, place de la Mairie 17770 LE SEURE, où il pourra être consulté
- du lundi au mardi de 8h30 à 12h30
- du jeudi au vendredi de 8h30 à 12h30
- MESNAC, Vignolles 16370 MESNAC, où il pourra être consulté :
- le lundi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le mercredi de 13h30 à 18h00
- le jeudi de 10h00 à 12h00
- le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Le dossier d'enquête parcellaire sera déposé dans la commune de Mesnac dans les mêmes conditions.

Dans ces lieux, un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public qui pourra y inscrire ses observations. Pour la commune de MESNAC un registre supplémentaire sera déposé pour l'enquête parcellaire préalable à l'institution des servitudes légales.

Les observations pourront également être adressées par écrit en Mairie de Le Seure, 18, place de la Mairie 17770 LE SEURE, et de Mesnac, Vignolles 16370 MESNAC, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Dominique BICHON, Officier du Génie de l'Armée de Terre en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Monsieur Michel NADAUD, retraité, ancien directeur MSA de la Charente-Maritime, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Le Seure et Mesnac aux jours et heures ci-dessous :

- LE SEURE - le mardi 26 mai 2015 de 9h00 à 12h00,
- le lundi 1^{er} juin 2015 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 11 juin 2015 de 9h00 à 12h00
- MESNAC - le mercredi 27 mai de 14h00 à 17h00
- le lundi 1^{er} juin 2015 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 10 juin 2015 de 14h00 à 17h00

Il remettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées dans les Préfectures de la Charente et de la Charente-Maritime, et en mairies de Mesnac et Le Seure où elles pourront être consultées aux jours et heures d'ouverture au public. Copie des conclusions pourra être obtenue sur simple demande adressée à la préfète de la Charente-Maritime : 38, rue Réaumur CS 70000 17017 La Rochelle cedex 1 - Téléphone : 05 46 27 43 00 - Fax : 05 46 41 10 30 www.charente-maritime.gouv.fr

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2015 de la société La Boutillerie, société en liquidation, société civile immobilière, au capital social de 1 524 euros, siège social : 24B rue de la Maréchale, 17000 La Rochelle, RCS 404 062 424.

Il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Marinéau Michel 24B rue de la Maréchale, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de La Rochelle.

Pour avis.

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL

JEAN PAUL MAURIN
17240 SAINT DIZANT DU GUA
Société en liquidation
au capital de 7 622,45 euros
RCS SAINTES 330 053 431

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2014, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à effet du 31/12/2014. Les comptes de liquidation et la demande de radiation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINTES.

Pour avis,
Le Liquidateur.

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Oratio Avocats
4 rue Papiou de la Verrie
49000 ANGERS

Par délibération de l'assemblée générale mixte du 22 janvier 2015 de la SAS HOLDICABEX, capital : 7 500 €, siège : 8 rue André Baudrit - 17320 MARENNES, 49 681 196 RCS LA ROCHELLE, il résulte que M. Yves GUIBRETEAU, demeurant 23 impasse de la Souchals, 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU, a été nommé Président à compter du 22 janvier 2015 en remplacement de M^{rs} Sophie GRIFFON, démissionnaire. Modifications au RCS de LA ROCHELLE.

Pour avis,
Le Président

AVIS DE PUBLICITÉ

Oratio Avocats
4 rue Papiou de la Verrie
49000 ANGERS

Par décision des associés du 21 novembre 2014 de la SAS HOLDICABEX, TEAU D' capital : 7 500 €, siège : 8 rue André Baudrit - 17320 MARENNES, 49 681 196 RCS LA ROCHELLE, il résulte que Monsieur Yves BAILLOU, 6 Route de Roche-Chatot - 17200 ST SULPICE DE ROYAN, a annoncé sa démission de directeur général avec effet au 21 novembre 2014 pour un motif n'a pas été remplacé.

Pour avis,
La Présidente

ERRATUM

SAS HANO COMMUNICATION

La mention publiée dans l'avis de parution de l'Angérois Libre du 01/05/2015 : « 27/04/2015 » est remplacée par la mention « 12/05/2015 » ; Il convient

d'ajouter : Admission aux assemblées
Droits de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix ; Clause

1756
RCS d'agrément : Cession soumise à l'agrément unanime des actionnaires ; Pour avis, le Président.

Par : Asavis, le Président.

naire en

11/05/21

MELOIR

Charles

du Pré

nommé

une durée

d'une SARL im-

matriculée

au RCS de SAINTES, dénom-

naire. L

mée AIDOEV AUTOMOBILE au capital de

Société

1 000 €, ayant pour objet le négoce de

véhicules à

moteur d'occasion ; achat-

vente d'objets mobiliers neufs ou usa-

gés. Le siège social est fixé 10 B, route

de Royan 17460 VARZAY. Le premier gé-

rant est M. Mamouka AIDOEV, demeurant

Société

100 rue Jean Jaurès 17300 ROCHEFORT,

pour une durée illimitée.

Pour avis,
La Gérance

diff
rns
s
IN

UTION

privé en
15 avril
été pré-
vivants :
collectif.
TORIN.
- 17400

pal : toutes
es. A titre
age et en-

ans à comp-
tion de la
rce et des

s.
Monsieur
urant 1 rue
-DU-PIN et
demeurant 7
IT-DENIS-DU-

au Registre
de Saintes.
La Gérance

ELLE
des Sociétés

de la Sté

de 300 000

ER (17) Lieu-

du Chay - 314

LE, a décidé

de négocier en

produits et

la construction

immeubles, de

cuisine et de

ement toutes

ou connexe

300 000 euros

de création de

atement sous-

cles 2, 6 et 7

diffiés en consé-

Pour avis,

Philippe COCHARD

mai 2014, les

CENTRE AUTO

tal de 46.400

est 4, Rue Olivier

IGERES, RCS LA

3, prenant acte

mandats de la

JDIT - STREGO,

ptes titulaire, et

JAL, Commissaire

a décidé de ne

pas désigner de

ptes.

Pour avis,,

le Président

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Des résolutions de l'Assemblée Générale en date du 20 avril 2015 de la SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS COMMERCIAUX DE LA RUE DE LA SOCIÉTÉ en liquidation, SCM, de 1 219,59 euros, siège social de la Blanche, 17580 LE BOIS EN RÉ, RCS LA ROCHELLE 748, il a été décidé la dissolution de la société à compter du 30 mai de sa mise en liquidation. Il est nommé en qualité de liquidateur : M. Pierre PIERAGI-CAO, demeurant au Bonable 17580 LE BOIS EN RÉ et M. Philippe BRUNETEAU, demeurant à la Parée 17580 LE BOIS EN RÉ.

Le lieu de la liquidation est fixé : 4 rue de la Blanche 17580 LE BOIS PLAGE EN RÉ.

La correspondance doit être adressée à celui ou les actes et documents concernant la liquidation doivent être déposés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHELLE.

ORATIO-avocats
Fresnel - 17180 PÉRIGNY

DE CONSTITUTION

Objet de la constitution de la société : Société à responsabilité limitée.

Président social : JM FLEURS, demeurant au 11 place Gambetta, 17180 REMBLADE.

Objet : achat et vente de fleurs coupées et en pots, naturelles et artificielles, atelier de création, vente de produits s'y rattachant, vente de produits issus de l'agriculture, achat, vente et fabrication de produits de décoration d'intérieur et de décoration d'extérieur.

Société : 99 ans à compter de sa constitution au RCS. Capital social : 5 000 €.

M. Jean-Marie QUERE, demeurant à la route de Liron 17870 LA ROCHELLE, est nommé Président de la Société au RCS de LA ROCHELLE.

Pour avis,
Le Gérant

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Objet de la modification : M. CHANTE OISEAU, demeurant au 10 des Petits Prés, 17130 COURANT SAINTES 617 720 561.

Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13/05/2015, les associés ont décidé le transfert du siège social de la Blanche 17330 BERTIN MARTINI. Les présentes modifications de la Société sont déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHELLE.

Pour avis,
Le Gérant

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

COMMUNES de MESNAC (16) et LE SEURE (17)

- Autorisation de construire et d'exploiter la déviation de l'artère des Charentes DN 150, à Mesnac (16) et Le Seure (17) ;

- Déclaration d'utilité publique des travaux de construction et d'exploitation de la déviation ;

- Parcelaire en vue de gréver de servitudes légales les terrains nécessaires à la réalisation du projet.

Il sera procédé du mardi 26 mai au jeudi 11 juin 2015 inclus à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique concernant les travaux de construction et d'exploitation de canalisation de gaz, de la déviation de l'artère des Charentes DN 150 à Mesnac (16) et Le Seure (17), sur les communes de Mesnac et Le Seure, et à une enquête parcelaire-préalable à l'institution de servitudes légales sur la commune de Mesnac.

Toute information sur ce dossier pourra être obtenue auprès de GTRGaz, 35 rue de la Brigade Rac, BP 62120, 16021 Angoulême, tel. 05 45 24 24 77.

Durant toute l'enquête, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sera déposé en mairies de :

- LE SEURE, 18, place de la Mairie 17770 LE SEURE, où il pourra être consulté :

- du lundi au mardi : de 8h30 à 12h30,

- du jeudi au vendredi : de 8h30 à 12h30.

- MESNAC, Vignolles 16370 MESNAC, où il pourra être consulté :

- le lundi : de 10h à 12h et de 14h à 18h,

- le mercredi : de 13h30 à 18h,

- le jeudi : de 10h à 12h,

- le vendredi : de 10h à 12h et de 13h30 à 18h.

Le dossier d'enquête parcelaire sera déposé dans la commune de Mesnac dans les mêmes conditions.

Dans ces lieux, un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public qui pourra y inscrire ses observations. Pour la commune de MESNAC un registre supplémentaire sera déposé pour l'enquête parcelaire préalable à l'institution des servitudes légales.

Les observations pourront également être adressées par écrit en Mairie de Le Seure, 18, place de la Mairie 17770 LE SEURE, et de Mesnac, Vignolles 16370 MESNAC, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Dominique BICHON, Officier du Génie de l'Armée de Terre en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Monsieur Michel NADAUD, retraité, ancien directeur MSA de la Charente-Maritime, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Le Seure et Mesnac aux jours et heures ci-dessous :

- LE SEURE

- le mardi 26 mai 2015 de 9h à 12h

- le lundi 1^{er} juin 2015 de 9h à 12h

- le jeudi 11 juin 2015 de 9h à 12h

- MESNAC

- le mercredi 27 mai de 14h à 17h

- le lundi 1^{er} juin 2015 de 14h à 17h

- le mercredi 10 juin 2015 de 14h à 17h

Il remettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées dans les Préfectures de la Charente et de la Charente-Maritime, et en mairies de Mesnac et Le Seure où elles pourront être consultées aux jours et heures d'ouverture au public. Copie des conclusions pourra être obtenue sur simple demande adressée à la préfecture de la Charente-Maritime : 38, rue Réaumur CS 70000 17017 La Rochelle cedex 1 - Téléphone : 05 46 27 43 00 - Fax : 05 46 41 10 30 www.charente-maritime.gouv.fr

PARQUET DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SAINTES

N° 11/00001

Par jugement en date du 27 janvier 2015, le tribunal de grande instance de Saintes a déclaré absent le nommé, Jacques Paul BARBIN né le 17 décembre 1932 à ANNEZAY (17380), n'ayant pas reparu à son domicile depuis le 13 mars 1983.

A Saintes, le 25 février 2015,
Le Procureur de la République, Thierry MAY

PARQUET DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SAINTES

N° 12/12

Par jugement en date du 24 février 2015, le tribunal de grande instance de Saintes a déclaré absent le nommé, Patrick Paul VERGNAUD né le 29 décembre 1954 à SAINT-JEAN-D'ANGÉLY (17400), n'ayant pas reparu à son domicile depuis Les Suires, 17400 ST-DENIS-DU-PIN.

A Saintes, le 25 février 2015,
Le Procureur de la République, Thierry MAY

AVIS DE CONSTITUTION SCI FLORINO

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 21/05/2015, il a été constituée une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : FLORINO ; Siège social : Appart. n° 3, Bât. A, Résidence Les Hauts du Moulin 17500 JONZAC ; Durée : 99 ans ; Capital social : 2 000 € divisé en 20 parts ; Objet : L'acquisition, la mise en valeur, la gestion, l'exploitation, la location et l'administration de tous immeubles, droits immobiliers et parts de société civile immobilière et de tous biens et droits pouvant constituer l'annexe ou le complément desdits biens et droits ; Associés gérants : M. Gino MARTINI et M^{me} Florence GRANCHERE demeurant au 17 chez Bonenfant 17520 ARTHENAC ; Cessions de parts : Soumises à l'agrément unanime des associés ; Immatriculation : Au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINTES.

Pour avis,
Les gérants

AVIS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

EARL BALAY
31 chemin de Cassine
17120 SEMUSSAC
RCS SAINTES 430 334 235

Par Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/05/2015, les associés ont agréé à compter du 01/05/2015, la nomination à la gérance de M. Florian BALAY demeurant 31 chemin de Cassine 17120 SEMUSSAC, ainsi que la modification de l'objet social qui devient uniquement agricole. Les présentes modifications de la Société sont déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINTES.

Pour avis,
La gérance

Avis est donné de la constitution de la SARL : « TOUCHE PAS MON POULET » sous le sigle « TPMP » au capital de 6 000 €. Siège social : 11 rue d'Yves 17440 AYTRE. Objet : Camion ambulancier de restauration rapide. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de LA ROCHELLE. Gérants : M^{me} Aizé COMMENGE et M. Mathieu BOULIER demeurant 11 rue d'Yves 17440 AYTRE nommés pour une durée indéterminée.

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Oratio Avocats
4, rue Papiou de la Verrie
49000 ANGERS

Par délibération de l'Assemblée Générale mixte du 22 janvier 2015 de la SAS CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE SEUDRE OCEAN CABEX, capital : 109.600 €, siège : 8 rue André Baudrit - 17320 MARENNES, 323 634 121 RCS LA ROCHELLE, il résulte que M. Yves GUIBRETEAU, demeurant 23 impasse de la Souchais - 44310 SAINT-PHILBERT DE GRAND LIEU a été nommé Président à compter du 22 janvier 2015 en remplacement de M^{me} Sophie GRIFFON, démissionnaire. Modifications au RCS de LA ROCHELLE.

Pour avis,
Le Président

Pour tous renseignements concernant les annonces légales :
05 46 32 02 24

le sudoku

sés

ANNEXE 3

ANGÉRIEN LIBRE 28/05/2015

Renault River (version ST6 Prestige) Dec 2011 - 5 portes - Toutes options - 40 000 kms - Etat exceptionnel - Prix à débattre - 40,05, 09,45, 41 13 Particulier

MURANO V6 ESSENCE 8 850 €

2006, très bon état, CT OK, entretien complet, NISSAN Toutes options, cuir, GPS, TEL, tout ouvrant... Depo à BAYONNE www.auto-organisation.fr 05 00 72 12 92

achet. 3850 € ferme, info contacter par mail pour plus d'informations: evans.1@eur01.eposte.net, téléphone: 0700335667 Pas sérieux s'abstenir Particulier

RENAULT 1 300 €

VEHICULES AUTOMATIQUES

C270 COI ELEGANCE 5 850 €

Renault Kangoo 1.5 Dec 70 2006 avec 162 000 KM 1490 €, contact par mail pour des renseignements et photos: corrie.hanf@orange.fr, Et de distribution faite, rien à prévoir après achat téléphone: 0700335529 Particulier

MERCEDES 7 900 €

Mercedes Sprinter 313 cd, 170000km, 07/2005, 2990 € excellent état général CT OK rien à prévoir après achat, me contacter par mail pour infos et photos: marie.pelissier@orange.fr 093035526 Particulier

VEHICULES QUADRIPIEDS

SCOOTER 150 €

AV SCOOTER électrique état neuf très peu servi, lecture à l'appui. Prix à débattre. Tel: 06.10.23.74.16 Particulier

YAMAHA 125cm3 Drag Star gris métallisé août 2003 2100€ TBE Le main pères originez certif garage arrivé Prix 2000 € à saisir. Tél: 05.22.12.05.79 Particulier

Camping-car & Caravanes

VENTE

PILOTE
Camping-car Pilote Adventure 714 LPA, réglé vitesse, stores & caméra de recul Décembre 2011: 4 000 km 2011, 4 000 km, Tel 06 86 16 12 73 Particulier

YPO CAMP CARABITA

Arbitrage ou dépôt vente gratuit Camping Car même gaps toutes marques
YPO CAMP CARABITA
05.56.06.57.17
www.carabita.fr

DIVERS CARAVANS

Camping car birstner places carte gris turbo (juin de 1998 152000€) très parfait état général non fumer ainsi que le CT contact: biphalmont@disponibile.com site 2011 essai, contact: msa@orange.fr, 076531 fcolor

MOBILHOPE
Grand déstockage de fer métalliques à saisir: Mesanges (40) 50100, 780 2 ch, O'Hara 732 2 3 ch, Rapid Home 89 3 grand volant quatre

Autres genres

VALENTIGNE

Panhard 5003 allong 7 pl, 16000 km, parfait état radar et air, entretien exclusif conception PELI-MO, 146552074 Particulier

AV SCOOTER électrique état neuf très peu servi, lecture à l'appui. Prix à débattre. Tel: 06.10.23.74.16 Particulier

YPO CAMP CARABITA

Arbitrage ou dépôt vente gratuit Camping Car même gaps toutes marques
YPO CAMP CARABITA
05.56.06.57.17
www.carabita.fr

ANNEXE 4

Dept 16 Sud OUEST 15/05/2015 2015

Marchés publics

Annonces légales et judiciaires

Préfet de la Charente

AVIS

du 23 avril 2015 de la commission d'attribution commerciale autorisant le gérant LIDL à Châteaubernard

Le 23 avril 2015, la commission départementale d'attribution commerciale autorisée par la SMD LIDL, agissant en qualité de juge d'un marché LIDL d'une superficie de 3000 m² implantée à Châteaubernard.

Fait à Paris le secrétaire général Lucien BRUNCELLI

LOGELIA Charente

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - MAPA

Marché de services

Département de publication: 16

Identification de l'organisme qui passe le marché: Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur: LOGELIA Charente, Office Public de Habitats de la Charente, 16, rue passa d'Auguste, 16625 Angoulême Cedex, tel: 05 45 38 60 00, e-mail: marchés@logelia.fr - URL: http://www.logelia.fr URL: http://achat.opch.fr/achat/opch/achat

Objet du marché: Exploitation d'installations thermiques sur divers sites. Lot unique.

Durée du marché: 24 mois à compter du 1^{er} juillet 2015

Particularités:

Modes de paiement: Procédure établie, jours ouvrés: n°005-540 du 6 juin 2005

Date limite de réception des offres: 8 juin 2015 à 10h

Caractéristiques d'attribution: Prix des prestations: 60%; valeur technique: 40%

Adresser renseignements: Renseignements d'ordre administratif: GUYEISE E0251, LOGELIA Charente, tel: 05 45 38 65 43, renseignements d'ordre technique: JANA 02100, LOGELIA Charente, tel: 05 45 38 64 36. Téléchargement du dossier de consultation sur le site: http://logelia.marchés.fr

Préfet de la Charente - Cabinet du Préfet

AVIS

Arrêté préfectoral relatif au déclenchement des procédures d'information-recommandation et d'alerte en cas d'épisode de pollution de l'air sur le département de la Charente

Le 6 avril 2015, le préfet de la Charente a décidé au regard des actes suivants: préfectoral n°2015005-0034 portant approbation des procédures d'information-recommandation et d'alerte en cas d'épisode de pollution de l'air soumis sur le département de la Charente. Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 23 juin 2012 portant sur une procédure d'alerte à la pollution atmosphérique en cas d'épisode de pollution de l'air sur le département de la Charente.

Directeur de cabinet J

Réagissez à l'actualité

www.charentelibre

Préfet de la Charente-Meritime

D'ENQUÊTES PUBLIQUES

de Mesnac (16) et Le Seuz (17) relative et d'explorer la déviation des travaux de construction l'attribution de la déviation le gréver de servitudes légales relatives à la réalisation du projet

Le 11 juin 2015 inclus à une enquête préalable à la réalisation des travaux de construction et d'exploitation de la déviation des Charentes DN 150 à Mesnac (16) et Le Seuz (17) et d'explorer la déviation des travaux de construction l'attribution de la déviation le gréver de servitudes légales relatives à la réalisation du projet

Le 11 juin 2015 inclus à une enquête préalable à la réalisation des travaux de construction et d'exploitation de la déviation des Charentes DN 150 à Mesnac (16) et Le Seuz (17) et d'explorer la déviation des travaux de construction l'attribution de la déviation le gréver de servitudes légales relatives à la réalisation du projet

Le 11 juin 2015 inclus à une enquête préalable à la réalisation des travaux de construction et d'exploitation de la déviation des Charentes DN 150 à Mesnac (16) et Le Seuz (17) et d'explorer la déviation des travaux de construction l'attribution de la déviation le gréver de servitudes légales relatives à la réalisation du projet

Le 11 juin 2015 inclus à une enquête préalable à la réalisation des travaux de construction et d'exploitation de la déviation des Charentes DN 150 à Mesnac (16) et Le Seuz (17) et d'explorer la déviation des travaux de construction l'attribution de la déviation le gréver de servitudes légales relatives à la réalisation du projet

La Ligue près de chez vous

La Ligue et ses bénévoles sont présents pour vous accueillir et vous informer, du lundi au vendredi, à Angoulême, 104 rue Monloqis

CONTRE LE CANCER

LA LIGUE

pour la vie

MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE < À 90 000 €

Préfecture de la Charente-Maritime

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Communes de Mesnac (16)
et La Soutre (17)

analyse et d'exploiter la déviation
des DN 150, à Mesnac (16) et La Soutre (17).
Le public des travaux de construction
l'entretien de la déviation.
o de prévoir de servitudes légales
nécessaires à la réalisation du projet.

Le jeudi 11 juin 2015 inclus à une enquête préalable
cessant les travaux de construction et d'exploitation
l'entretien de la déviation des Charentes DN 150 à Mesnac (16)
Mesnac et La Soutre, et à une enquête préalable
légales légales sur la commune de Mesnac

peuvent être obtenus auprès de GTRGiz, 75, rue de
l'Argoulette, NL 05 45 24 24 77.

l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

le 17770 La Soutre, où il pourra être consulté du lundi
à jeudi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h 30

16e, où il pourra être consulté le lundi, de 10 h
heures ; le mercredi, de 15 h 30 à 18 heures ; le jeudi,
de 10 h à 12 heures et de 15 h 30 à 18 heures

de sera déposé dans la commune de Mesnac dans
les modalités, soit et parait par la correspondance
de la commune de Mesnac et inscrire ses observations.
un registre supplémentaire sera déposé pour l'enquête
des servitudes légales.

ment être adressées par écrit en mairie de La Soutre,
La Soutre, et de Mesnac, Vignettes, 16370 Mesnac,
16370 Mesnac, et les annexes au registre d'enquête.

de génie de l'armée de terre en retraite, est désigné
M. Michel NAONDU, retraité, ancien
légales, est désigné en qualité de commissaire enquêteur

sendra à la disposition du public en mairie de La Soutre
les jours :

de 9 h à 12 heures ; le lundi 1^{er} juin 2015, de 9 h
de 9 h à 12 heures.

16e, de 14 h à 17 heures ; le lundi 1^{er} juin 2015, de 14 h
à 17 heures ; le mardi 2^{ème} juin 2015, de 14 h à 17 heures.

cessions dans les 30 jours qui suivront la clôture

du dossier du commissaire-enquêteur seront déposés
de et de la Charente-Maritime et en mairie de Mesnac
consultées aux jours et heures d'ouverture au public
obtenue aux temps d'attente adressée à la préfecture

Commune de Saint-Prouil

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
Maîtrise d'œuvre pour restructuration
de la salle communale de Saint-Prouil

Acheteur : Commune de Saint-Prouil, mairie, Le Bourg, 16130 Saint-Prouil
Tél. 05 45 63 41 49

Objet : Maîtrise d'œuvre pour restructuration de la salle communale de Saint-Prouil.

Procédure : Procédure adaptée.

Prestation élevée en lots : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 70 % : valeur technique de l'offre ; 30 % : prix

Plainte des offres : Le mardi 20 juin 2015, à 12 heures au plus tard.

Échec à la publication le : 26 mai 2015

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur <http://www.marchés-publics.info>

**9 075 employeurs
locaux du
Grand Sud nous
font déjà confiance
pour leurs offres
de recrutement.**

Le Grand Sud nous fait confiance pour leurs offres de recrutement. Retrouvez les offres de recrutement des entreprises locales du Grand Sud-Ouest sur www.sudouest-marchéspublics.com

STIMMO **francemarchés.com**

ANNONCES LÉGALES et OFFICIELLES

Entreprises, artisans
Ne passez plus à côté d'un marché.
Tous les marchés publics
de votre quotidien régional sont sur
www.sudouest-marchéspublics.com

La solution internet de votre journal habilité
Alertes personnalisées pour vous informer en temps
Accès possible aux plateformes dématérialisées des collec

100 % spécialisé et réactif
05 35 31 27 71
tralic.nous@sudouest.com

www.sudouest-marchéspublics.com
membre du réseau

francemarchés.com
Le plus grand portail public de France
www.francemarchés.com

SUD OUEST

ADDX 4 Dept 16 La Charente Libre 15/05/2015

SudOuest-immo.com

Chaque mardi
**tout sur
l'immobilier**
dans votre

st-immo.com

à la une

SAISONNIÈRE

SAISONNIÈRE

SAISONNIÈRE

**un ou sans payement
ché de travaux**

Antenne radio: Commune de Lignas
 s. MAHA - 16500 LIGNAS - Tel: 05 45 84 69 50 -
 mail: lesaco@orange.fr

pour le compte d'un ou plusieurs adhérents
 syndicat: Services généraux des administrations ou

la salle polyvalente - marché de travaux.
 05 45 84 69 50
 16500 LIGNAS

en compte No
 ou est couverte par l'accord sur les marchés publics

pour un seul lot
 lot: En 105 jours à compter de la notification du mar-

ché des travaux: 1^{er} septembre 2015
 sans l'offre ou la présélection: Française

re: Valeur technique: 50%. Prix des prestations: 50%.

qualités et capacités de pondérat-

tion, si la candidate est en redressement judiciaire.

de travaux, ainsi que de l'impact et l'importance de ces

travaux des deux dernières années et de la date de leur

exécution, ainsi que des cinq dernières années, ainsi que

de l'existence de travaux et de leur montant, ainsi que de

la maîtrise et l'équipement technique dont la candidate

dispose, ainsi que de l'existence de travaux réalisés au cours

des dernières années.

de l'existence de travaux réalisés au cours des dernières

années, ainsi que de l'existence de travaux réalisés au cours

des dernières années, ainsi que de l'existence de travaux

réalisés au cours des dernières années, ainsi que de l'exis-

tence de travaux réalisés au cours des dernières années.

de l'existence de travaux réalisés au cours des dernières

années, ainsi que de l'existence de travaux réalisés au cours

des dernières années, ainsi que de l'existence de travaux

réalisés au cours des dernières années, ainsi que de l'exis-

tence de travaux réalisés au cours des dernières années.

de l'existence de travaux réalisés au cours des dernières

années, ainsi que de l'existence de travaux réalisés au cours

des dernières années, ainsi que de l'existence de travaux

réalisés au cours des dernières années, ainsi que de l'exis-

**Siège social: Champniers, Les Chauvauds -
NCS Angoulême 397 465 543**

Aux Révisés des Délibérations en date du 21 mai 2015. Il a été décidé
 - de la délimitation de la commune de Saint-Saturnin de la Charente avec effet
 rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2015, conformément à son règlement, et
 - de la modification de la répartition sociale, culturelle et sportive «SARL DRUJ».

Le article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
La Charente Libre
 29/05/2015
 ANNEXE 4

Charente - Le Département
**AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE
 SUR LE CLASSEMENT DES TERRES
 ET LA DÉTERMINATION DES DROITS REELS**

**Opération d'Aménagement foncier
 agricole et forestier de Lignas
 avec extension dans la commune de Saint-Saturnin
 Titre II du Livre 1^{er} du Code rural
 et de la pêche maritime (CRPM)**

Sur proposition de la Commission communale d'aménagement foncier (CCAF) de Lignas
 avec l'autorisation de la partie du territoire de la commune de Saint-Saturnin, le Président
 du Conseil général a autorisé par arrêté en date du 22 décembre 2014 une opération
 d'aménagement foncier agricole et forestier en ce qui concerne la commune de Lignas
 sous l'égide de la loi n° 2010-123 du 10 février 2010 relative à l'organisation agricole
 et à la détermination des droits réels et au classement des terres, avant d'établir tout projet
 parcellaire.

Les propriétaires de parcelles situées dans la parcelle cadastrée que la CCAF, en
 séance du 16 mai 2015, a établi un projet de classement et d'évaluation des parcelles en
 valeur de production réelle.

Ensemble aux dispositions de l'article 1123-5 du CRPM, le dossier de consultation
 comprendra :

- Un plan de parcelles exploitant les opérations de classement des terres;
- Un plan indiquant pour chaque parcelle le plan de parcelles la nature de culture et la
 classe retenue par la CCAF;
- Un état indiquant pour chaque parcelle ou partie de parcelle, avec les renseignements
 cadastrés, la surface et l'estimation en valeur de production réelle;
- Un état des propriétés indiquant pour chaque propriétaire, les parcelles possédant un
 rapport avec l'indication de leur surface et de leur estimation en valeur de production
 réelle.

Les copies constituant le dossier seront déposées en mairie de Lignas du jeudi 18 juin au
 mardi 23 juin 2015 et dans et pourront être consultées pendant les heures habituelles
 d'ouverture de la mairie.

De plus, chaque propriétaire intéressé avec la présente avis, un bulletin individuel portant
 mention des immeubles soumis aux opérations et qui possèdent un rapport avec le
 classement et la valeur proposée par la CCAF. Il devra vérifier et compléter avec soin ce
 bulletin et le renvoyer à la mairie de Lignas avant le 17 juin 2015. Ce bulletin pourra aussi
 être remis directement au Président de la Commission ou au géomètre pendant les
 heures d'ouverture de la mairie.

Important: Il est demandé à chaque propriétaire de fournir un extrait d'acte de naissance,
 qui sera vérifié avec le bulletin individuel pour chaque propriétaire, mari, femme, célibataire,
 etc.

Chaque pourra compléter éventuellement ses observations sur le rapport des observations
 annexé à cet état et qui sera à sa disposition ou les adresser par écrit pendant la durée de la
 consultation et jusqu'à 8 jours après la fin de la consultation à l'attention du Président de
 la CCAF à la mairie de Lignas en précisant «Consultation relative au classement des terres
 - CEM de Lignas».

Le Président de la CCAF, Monsieur Didier LABREBÈRE, accompagné du géomètre du
 cabinet SIVAA ERPSEN, recevra en Mairie de Lignas les personnes qui le désirent et
 recueillera leurs observations éventuelles pendant 3 demi-journées les:

- Jeudi 18 juin (16h - 17h)
- Samedi 20 juin (9h - 12h)
- Mardi 23 juin (14h - 17h)

Les propriétaires sont informés du fait que les droits réels grevant les parcelles concernées
 dans le présent avis et les actes qui y sont attachés (hypothèques, privilèges, hypothèques,
 etc.) seront transférés de plein droit sur les parcelles affectées lors du transfert de propriété
 à la suite de l'opération d'aménagement foncier.

Pour faciliter l'accès à l'information, le Comité départemental de la Charente d'assistance
 sur son site internet les principaux documents de cette consultation. Ces informations sont
 consultables du jeudi 18 juin au mardi 23 juin 2015 inclus à l'adresse suivante:
 www.charente.fr, rubrique «Développement local et environnement», sous rubrique
 «Aménagements fonciers» puis «Liste des communes LGV SEA».

**Communauté Française
 Communes de Masnac (16)
 et La Selve (17)**

**Autorisation de construire et d'exploiter la déviation
 de l'axe des Charentes DN 160, à Masnac (16) et La Selve
 Déclaration d'utilité publique des travaux de construction
 et d'exploitation de la déviation.**

**Parcelle en vue de prévoir de servitudes légales
 les terrains nécessaires à la réalisation du projet.**

Il sera procédé du mardi 23 juin au jeudi 11 juin 2015 inclus à une enquête
 de consultation publique portant sur les travaux de construction et
 de canalisation de gaz, de la déviation de l'axe des Charentes DN 160 et
 de La Selve (17), sur les communes de Masnac (16) et La Selve (17), et à une enquête
 préalable à l'établissement de servitudes légales sur la commune de Masnac.
 Toute information sur ce dossier pourra être obtenue auprès de GYRIS
 la Régionale-RAD, BP 62120, 16521 Angoulême, tel: 05 45 24 24 77.

Durant toute l'enquête, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité
 publique sera déposé en mairie de :

- La Selve, 10, place de la Mairie, 17770 La Selve, où il pourra être consulté
 du mardi, de 8 h 30 à 12 h 30 et du jeudi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30
- Masnac, Village 16370 Masnac, où il pourra être consulté: le
 mardi, de 8 h 30 à 12 h 30; le mercredi, de 13 h 30 à 18 h; le
 jeudi, de 10 h à 12 h; le vendredi, de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Le dossier d'enquête préalable sera déposé dans la commune de
 ses mêmes conditions.

Il sera, sur les lieux, un registre à feuilles non numérotées, calé et paraphé par le
 requérant, sera tenu à la disposition du public qui pourra y inscrire ses
 observations sur le dossier de l'enquête, un registre supplémentaire sera déposé
 parcellaire préalable à l'établissement des servitudes légales.

Les observations pourront également être adressées par écrit en mairie
 de Masnac, 10, place de la Mairie, 17770 La Selve, et de Masnac, Village, 16370
 Masnac, à l'attention du commissaire-enquêteur, ou les annexes au registre d'en-

quête, Monsieur MICHELE, officier de génie de l'armée de terre en retard
 en qualité de commissaire-enquêteur adjoint, M. Michel MADOU, 1^{er}
 directeur PCA de la Charente-Madame, est obligé en qualité de commissaire
 enquêteur.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie
 de Masnac aux heures d'ouverture :

- La Selve : le mardi 23 juin 2015, de 8 h à 12 heures ; le jeudi 1^{er} juin
 2015, de 8 h à 12 heures ; le jeudi 11 juin 2015, de 8 h à 12 heures
- Masnac : le mercredi 27 mai 2015, de 14 h à 17 heures ; le jeudi 1^{er} juin
 2015, de 10 h à 17 heures ; le mercredi 10 juin 2015, de 14 h à 17 heures.

Il permettra ses rapports et conclusions dans les 30 jours qui suivent
 l'enquête.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur se
 trouvent en préfecture de la Charente et de la Charente-Maritime et en mairie
 de La Selve où elles pourront être consultées sur tous et jours d'ou-

verture. Les conclusions pourront être obtenues sur simple demande adressée
 à la Charente-Madame.

**Commune de Saint-Prouil
 AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
 (Maitrise d'œuvre pour reconstruction
 de la salle communale de Saint-Prouil)**

Acheteur : Commune de Saint-Prouil, mairie, Le Bourg, 16120 Saint-Vivien
 Tel: 05 45 53 41 49.

Objet : Maitrise d'œuvre pour reconstruction de la salle communale de Saint-Prouil

Procédure : Procédure adaptée

Financement envisagé en lots : Non.

Critères d'évaluation : 0,01% de contribution la plus avantageuse après
 des critères liés à l'offre et de la plus grande pondération: 70 % - valeur les
 : 30 % - prix.

Remise des offres : Le mardi 23 juin 2015, à 12 heures au plus tard.
 Ecart à la publication le : 26 mai 2015.

Réalisation et accès intégral, accès au dossier sur <http://www.masnac.fr>

**Nous rappelons à nos annonceurs que, conformément
 aux articles 1200, 1202, 1203 et 1222 du Code Civil, les
 d'actes, agissant en tant que mandataires, s'engagent
 envers leur client défaillant.**

La Ligue près de chez vous
 La Ligue et ses bénévoles sont présents
 pour vous accueillir et vous informer.

**IN, CORBELLE, LABBE, RAQUET,
 LINET, DELBOS**
 la Noue - 17000 La Rochelle
DE CONSTITUTION
 17000 DELBOS, notaire à La Rochelle, le 20 mai 2016, a été
 43310



ANNEXE 5

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

COMMUNES DE MESNAC (16) et LE SEURE (17)

- Autorisation de construire et d'exploiter la déviation de l'artère des Charentes DN 150, à Mesnac(16) et Le Seure (17)
- Déclaration d'utilité publique des travaux de construction et d'exploitation de la déviation
- Parcellaire en vue de gréver de servitudes légales les terrains nécessaires à la réalisation du projet

Il sera procédé du mardi 26 mai au jeudi 11 juin 2015 inclus à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique concernant les travaux de construction et d'exploitation de canalisation de gaz, de la déviation de l'artère des Charentes DN 150 à Mesnac (16) et Le Seure (17), sur les communes de Mesnac et Le Seure, et à une enquête parcellaire préalable à l'institution de servitudes légales sur la commune de Mesnac.

Toute information sur ce dossier pourra être obtenue auprès de GTRGaz, 35 rue de la Brigade Rac, BP 62120, 16021 Angoulême, tel. 05 45 24 24 77.

Durant toute l'enquête, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sera déposé en mairies de :

- LE SEURE, 18, place de la Mairie 17770 LE SEURE, où il pourra être consulté
 - du Lundi au Mardi : de 08h30 à 12h30
 - du Jeudi au Vendredi : de 08h30 à 12h30

- MESNAC, Vignolles 16370 MESNAC, où il pourra être consulté :
 - le lundi : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
 - le mercredi : de 13h30 à 18h00
 - le jeudi : de 10h00 à 12h00
 - le vendredi : de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Le dossier d'enquête parcellaire sera déposé dans la commune de Mesnac dans les mêmes conditions.

Dans ces lieux, un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public qui pourra y inscrire ses observations. Pour la commune de MESNAC un registre supplémentaire sera déposé pour l'enquête parcellaire préalable à l'institution des servitudes légales.

Les observations pourront également être adressées par écrit en Mairie de Le Seure, 18, place de la Mairie 17770 LE SEURE, et de Mesnac, Vignolles 16370 MESNAC, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Dominique BICHON, Officier du Génie de l'Armée de Terre en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Monsieur Michel NADAUD, retraité, ancien directeur MSA de la Charente-Maritime, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Le Seure et Mesnac aux jours et heures ci dessous :

- LE SEURE - le mardi 26 mai 2015 de 9h00 à 12h00
 - le lundi 1^{er} juin 2015 de 9h00 à 12h00
 - le jeudi 11 juin 2015 de 9h00 à 12h00
- MESNAC - le mercredi 27 mai de 14h00 à 17h00
 - le lundi 1^{er} juin 2015 de 14h00 à 17h00
 - le mercredi 10 juin 2015 de 14h00 à 17h00

Il remettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées dans les Préfecture de la Charente et de la Charente-Maritime, et en mairies de Mesnac et le Seure où elles pourront être consultées aux jours et heures d'ouverture au public. Copie des conclusions pourra être obtenue sur simple demande adressée à la préfète de la Charente-Maritime.

ANNEXE 6

DEPARTEMENT : CHARENTE

COMMUNE : MESNAC

CHANTIER : Réhabilitation de l'Artère des Charentes DN150

à LE SEURE (17) et MESNAC (16)

Enquête pour l'établissement des servitudes, prévues à l'Article R 555-35 du Code de l'Environnement, pour la construction par la Société GRTgaz des ouvrages de transport de gaz.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Maire de la commune de MESNAC (16), certifie avoir fait afficher du ...18 Mai 2015..... au ...19 mai 2015..... l'arrêté de Monsieur le Préfet du Département de la CHARENTE MARITIME en date du ...19 mai 2015..... concernant l'enquête pour l'établissement des servitudes nécessaires à la construction par la Société GRTgaz de la canalisation de transport de gaz mentionnée ci-dessus, enquête fixée du ...15 mai 2015..... inclus au ...19 mai 2015..... inclus.

à MESNAC, le ...18 mai 2015.....

le Maire
Dobor GAZ



MAIRIE
DE
LE SEURE
(17770)

Tél. - Fax 05 46 94 91 44

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné, Philippe CHASSERIEAU, Adjoint au Maire de la commune de Le Seure, atteste que l'avis d'enquêtes publiques, portant sur des travaux de construction et d'exploitation de la déviation de l'artère des Charentes DN 150 à Mesnac (16) et Le Seure (17), a été affiché en mairie pendant toute la durée de l'enquête.

En foi de quoi, j'ai délivré la présente attestation pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Le Seure,
Le 12 juin 2015

L'Adjoint au Maire,

Philippe CHASSERIEAU

